

Engagements

-  Parution d'un portrait au sein de la **newsletter** du Team Sport Vendée
 -  En adhérant à la marque Team Sport Vendée, votre entreprise bénéficiera d'une vitrine pour se faire connaître. À chaque édition, une page spéciale sera consacrée à un partenaire avec une présentation générale et une interview d'un membre de l'entreprise.

-  Valorisation de votre entreprise via **les réseaux sociaux** du Team Sport Vendée
 -  Dans le cadre de votre adhésion, Team Sport Vendée vous offre la possibilité de bénéficier d'une visibilité sur ses réseaux sociaux au travers d'une mini-interview.

-  Présence de votre **logo** sur le site internet du Team Sport Vendée avec un lien de redirection vers votre site internet

-  Invitation aux **tables rondes** et **conférences** avec la présence de sportifs de Haut Niveau

-  Participation aux **événements sportifs de Haut Niveau** en Vendée
 -  Le Team Sport Vendée pourra vous faire bénéficier d'un accès aux événements ayant lieu dans le département (2 fois par an).

-  Dépôt de votre candidature auprès du Team Sport Vendée pour le label « **L'Entreprise la plus sportive** »
 -  En vous engageant dans l'aventure Team Sport Vendée, votre candidature sera automatiquement déposée auprès du label du même nom, gage réel de qualité récompensant votre travail. Chaque année, une entreprise sera mise en avant pour son travail réalisé en collaboration avec le Team Sport Vendée.

-   Soutien des **Sportifs du Team Sport Vendée**
 -  S'engager aux côtés du Team Sport Vendée c'est aussi l'occasion d'accompagner nos sportifs vendéens membres du Team Sport Vendée dans leurs projets et leurs performances.

Engagement

L'entreprise _____ a choisi de bénéficier du **Pass' Sport Bronze** dans le cadre du mécénat et s'engage auprès de l'association Team Sport Vendée, pour la durée de l'olympiade 2021 - 2024, selon les articles de la convention de partenariat.

Fait à _____, le _____.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Merci de joindre à votre engagement le mandat de prélèvement SEPA complété et signé ainsi que votre RIB.

Droit au mécénat

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don à un organisme, sous forme d'aide financière ou matérielle, pour soutenir une œuvre d'intérêt général. En contrepartie, elle peut bénéficier d'une réduction fiscale : **60 % du montant pour la fraction du don inférieure ou égale à 2 millions**, dans la limite de 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués).

Le bénéficiaire du don doit délivrer au donateur un **reçu fiscal n°11580*04** à joindre à la déclaration de revenus ou de résultats.